

CONSEIL MUNICIPAL

2026-018

Séance du 18 février 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Signature d'une convention entre la Direction générale des patrimoines du Ministère de la Culture, la Réunion des Musées nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées, l'Education nationale et la Ville de Sarcelles, relative à la mise en place de visites-conférences et présentations-ateliers, à la découverte du Musée national de la Renaissance – Château d'Ecouen, au sein des établissements scolaires et des maisons de quartier de la Ville de Sarcelles

L'an deux mil vingt-six, le 18 février à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 12 février 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Maïmouna CAMARA, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Elie KRIEF, Chantal AHOUNOU, Jean Jacques KRYSS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjoints au Maire), Lazare BENACCOUN, Charles SOUFIR, Christian SERANOT, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, Serge SAMAMA, John BORGES, Frantz MORICE, Patricia HUCHER, Ali ABCHICHE, François-Xavier VALENTIN, Odile STANCIU (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Charlotte RABIH	pouvoir à	Elie KRIEF
Sébastien Koua ANO	pouvoir à	Frantz MORICE
Sylvie LAPOSTA	pouvoir à	Jean-Jacques KRYSS
Eric CHECCO	pouvoir à	Manuel ALVAREZ
Déborah ISRAEL	pouvoir à	Charles SOUFIR
Saadia CONTESENNE	pouvoir à	Djamila HAMIANI

Absents : Marie-Annick DUPRE, Jocelyne MAYOL, Anissat DJOUNAID, Youri MAZOU-SACKO, Anissa MAHAMAT, René TAIEB, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, Nadine LANGLET, Patrick TOULMET

Secrétaire de séance :

Serge SAMAMA

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-101 du Conseil municipal du 30 juin 2021 portant sur la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Sarcelles et l'Académie de Versailles pour l'éducation artistique et culturelle,

Considérant la volonté de la Ville de Sarcelles et de l'Académie de Versailles de développer des politiques conjointes dans le champ de l'éducation artistique et culturelle donnant lieu à un accompagnement concerté des projets d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire, mis en œuvre sur le territoire communal,

Considérant la nécessité de favoriser l'accès du jeune public à un patrimoine culturel national d'excellence et de proximité,

Considérant l'offre du Musée national de la Renaissance, de proposer des actions d'éducation artistique au sein des établissements publics scolaires et des maisons de quartier qui le souhaitent afin d'aborder la thématique de la vie de cour à la Renaissance, notamment la danse à la Renaissance et d'appréhender les arts décoratifs de cette période à partir d'un des chefs d'œuvre architecturaux de France qu'est le Château d'Ecouen,

Considérant la nécessité de conclure une convention de partenariat entre la Direction générale des patrimoines du Ministère de la Culture, la Réunion des Musées nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées, l'Education nationale et la Ville de Sarcelles, portant sur la mise en place de visites-conférences et d'ateliers-présentations à la découverte du Musée national de la Renaissance (Château d'Ecouen), au bénéfice et au sein des établissements scolaires et des maisons de quartier de Sarcelles,

Sur le rapport présenté par Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Adjointe au Maire, chargée de la Culture et du Patrimoine,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention pour l'année 2026.

Article 2: Dit que les dépenses afférentes aux visites-conférences et présentations-ateliers programmées, d'un montant total de 6 280,00 euros TTC, seront imputées sur le budget communal.

Fait et délibéré en séance le 18 février 2026.

Le Maire,
Patrick HADDAD



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting.

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 19.02.26
Et notifié ou publié par extrait le 19.02.26
Pour le Maire et par délégation

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor or a delegate.